

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 6

Artikel: Les conférences internationales de Gênes et de Rome
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans presque tous les Etats civilisés le travail de nuit est interdit dans les boulangeries. Seuls quelques pays, dont la législation sociale est arriérée, parmi lesquels se trouve malheureusement aujourd'hui aussi la Suisse, qui, d'habitude, aime se compter parmi les plus avancés en législation sociale, n'ont pas encore accompli cette réforme, ce qui ne saurait d'ailleurs justifier pour la Suisse l'inutilité de l'interdiction légale du travail de nuit dans la boulangerie.

Aucun argument de nature économique ne peut être sérieusement invoqué à l'appui du maintien de la situation actuelle. Le statu quo ne peut être soutenu que par les intéressés directs qui mettent l'amour du profit au-dessus du bien-être humain.

La fabrication du pain et d'autres produits de la boulangerie durant la nuit est particulièrement dangereuse en soi; surtout au début de maladies épidémiques, comme agent de propagation. La science ayant établi d'une manière désintéressée que la suppression totale des bacilles ne pouvait être assurée totalement par la cuisson.

La préservation de la santé des ouvriers boulangers exige impérieusement la suppression du travail de nuit. Une méconnaissance durable des lois de la nature, comme il résulte d'un travail de nuit prolongé, conduit fatalement à la maladie. Une langueur prématurée en est la suite inévitable.

En raison de ces considérants, le congrès syndical invite le comité de l'Union syndicale à prendre toutes les mesures propres à appuyer l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries.



Les conférences internationales de Gênes et de Rome

Tandis que la conférence officielle des représentants des gouvernements se réunissaient à Gênes dans le but de s'occuper de la question brûlante de la reconstruction de l'Europe, donnant ainsi une suite effective aux vœux émis à la troisième conférence internationale du travail, à Genève, en octobre-novembre dernier, la Fédération syndicale internationale réunissait également ses délégués dans la ville ligurienne. La classe ouvrière particulièrement affectée par le bouleversement de l'économie mondiale, souffrant cruellement du chômage, devait faire entendre sa voix au milieu du déchaînement des intérêts capitalistes.

Comme la conférence prévue sur le chômage par le vœu émis à Genève et qui devait faire suite à l'enquête sur la même question se trouvait être reprise par les gouvernements de l'Europe, les membres ouvriers au B. I. T. demandèrent aux dirigeants de la conférence officielle d'admettre à la dite conférence une délégation du Bureau international afin que les questions relatives au travail soient tranchées conformément aux conventions et recommandations adoptées à Washington, Gênes et Genève. Cette demande fut agréée et une délégation du B. I. T. put suivre journalièrement les travaux des commissions. On connaît le résultat des interventions de cette délégation que le directeur Albert Thomas faisait avec le talent et la force de persuasion que personne ne lui conteste.

Parallèlement aux séances de cette délégation du B. I. T. siégeaient à la Chambre du travail de Gênes les représentants des organisations syndicales affiliées à l'Internationale d'Amsterdam. Cette conférence réunissait les représentants de 24 millions de travailleurs syndiqués, à raison de un représentant par centrale nationale. Elle avait pour but de définir en commun l'attitude du monde ouvrier international à l'égard du problème de la reconstruction économique de l'Europe et de pré-

senler le résultat de ses délibérations à la conférence officielle.

Après quatre jours de discussion des plus courtoises, l'accord complet était fait parmi ces délégués de pays qui furent si longtemps en guerre, prouvant ainsi éloquemment combien les intérêts des ouvriers du monde entier sont identiques. Tandis que les représentants des gouvernements capitalistes allaient à Gênes pour y défendre leurs égoïsmes nationalistes et chauvins, les ouvriers, eux, ne s'y étaient rendu que pour affirmer devant le monde entier leur désir de paix, en fixant les bases d'une reconstruction économique de l'Europe qui soit à même de garantir cette paix que le capitalisme international risque de compromettre à chaque instant.

La situation terrible où se débat la presque totalité des pays d'Europe et même d'Amérique — le chômage n'épargne pas les Etats-Unis, puisqu'il s'y trouve 5 à 6 millions de sans-travail — la famine en Russie, sont la conséquence de la fâcheuse politique des gouvernements.

Et, comme on ne pouvait s'attendre qu'à de piètres résultats de la conférence officielle de Gênes, puisque ses délégués semblaient placer avant toute autre préoccupation dans leur projet de reconstruction de l'Europe, les intérêts des capitalistes — la fin de la conférence a prouvé que cette opinion n'était pas déplacée — il appartenait aux travailleurs à présenter un projet de reconstruction qui soit dans l'intérêt du travail et des travailleurs.

Les gouvernements qui ne surent pas éviter la guerre continuent depuis trois ans une politique d'erreurs et d'anarchie économique. Ils pratiquent tous, y compris les pays qui ne furent pas engagés dans la guerre, un nationalisme économique qui n'a plus sa raison d'être. Une tâche grandiose incombe dès lors au monde entier et à la classe ouvrière en particulier, c'est ce que la conférence syndicale a déterminé en adoptant, sur la proposition d'une commission composée des membres du Bureau de l'Internationale syndicale, auxquels furent adjoints les camarades d'Aragona (Italie) et Leipart (Allemagne), une résolution résumant et coordonnant le point de vue des délégués présents unanimes. Cette résolution fut remise officiellement par une délégation à la grande conférence des gouvernements. Elle fut également approuvée quelques jours plus tard par le congrès syndical de Rome. Ce document qui est tout un programme, mérite l'attention de tous les ouvriers, nous le publions *in extenso*, en étant persuadés que seule sa réalisation donnerait à l'humanité la sécurité politique et économique. L'impuissance de la conférence des gouvernements à Gênes nous renforce plus que jamais dans cette opinion.

Pour la reconstruction de l'Europe

La résolution de la conférence syndicale internationale de Gênes.

Au moment où les représentants des gouvernements réunis à Gênes recherchent les moyens propres à assurer la réorganisation économique de l'Europe et reconnaissent la nécessité d'une autre politique internationale et d'un rétablissement des rapports entre les peuples, la conférence ouvrière, convoquée par la Fédération syndicale internationale, veut faire entendre la voix du monde ouvrier et exposer les revendications du travail, sans le concours duquel ne saurait être envisagée et menée à bien l'œuvre de reconstruction demandée par tous les pays.

Les erreurs du nationalisme économique.

La crise économique actuelle fait ressortir les erreurs commises après la guerre. Elle est le résultat du

nationalisme et de l'impérialisme économique, d'une reconnaissance prolongée de l'indépendance matérielle et morale des peuples venue aggraver les effets de la spéculation, de la non-adaptation de la production aux besoins, du développement d'un supercapitalisme, lequel, sans s'employer directement à la production, exerce une emprise de plus en plus grande sur l'économie mondiale. C'est parce que certaines nations favorisées ont ignoré la solidarité de fait qui les liait aux nations appauvries par la guerre que l'on constate aujourd'hui un déséquilibre formidable, se traduisant par l'arrêt de l'industrie dans les pays riches, alors que les nations épuisées n'arrivent pas à satisfaire les besoins les plus élémentaires de leurs populations.

Une telle politique et un tel système sont condamnés par leurs conséquences mêmes.

La conférence ouvrière souligne les répercussions désastreuses de cette situation sur les masses ouvrières.

A un moment où il est indispensable d'utiliser la force de chaque homme capable de travail, dix millions de salariés sont sans emploi et sans pain. D'autre part, la diminution du niveau d'existence des travailleurs de certains pays a non seulement pour résultat l'accroissement de la misère, la prolongation de la détresse insupportable où se trouvent les familles des chômeurs, mais aussi des conséquences redoutables pour l'économie des autres pays. Le déséquilibre a atteint une profondeur et une ampleur telles, que l'appauvrissement d'une nation contribue immédiatement à la ruine des autres.

La crise économique européenne ne peut être résolue que par une action internationale organisant la coopération de tous les peuples. On ne pourra remédier à la paralysie croissante de la production et des échanges qu'en rendant à tous les pays les moyens de produire et par là de se procurer les objets indispensables à leur vie. L'équilibre économique ne pourra d'autre part être atteint que si toutes les nations sont appelées, à titre égal, à participer à ce travail commun de redressement et à reconstituer l'ensemble économique brisé par la guerre et la politique qui a prévalu jusqu'à présent.

La conférence ouvrière indique, par suite, que la Russie doit reprendre, sans réserve, sa place parmi les nations européennes.

Les problèmes financiers.

En ce qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour la réorganisation économique de l'Europe, la conférence rappelant les résolutions du congrès syndical international de Londres (novembre 1920), met au premier plan la question des changes et celle de la répartition des matières premières.

Le déséquilibre actuel des valeurs monétaires, qui a atteint des proportions inouïes et rend par suite impossible le relèvement, par leurs propres moyens, des pays à changes avariés, ne pourra être supprimé que par une action solidaire de toutes les nations.

Les dettes formidables des Etats européens empêchent le redressement de l'économie mondiale; la première condition de ce redressement est l'annulation réciproque des prêts contractés par les pays européens durant la guerre. Il est indispensable de prévoir l'octroi de crédits dont les moyens doivent être trouvés dans un emprunt international gagé sur les ressources de l'ensemble des nations européennes, organisé par la Société des nations et employé sous son contrôle à fournir aux Etats appauvris les moyens de reprendre leur activité industrielle et commerciale dans les conditions normales.

A côté de ces moyens, la conférence tient pour indispensable un examen et une solution immédiats des pro-

blèmes qui pèsent sur l'économie européenne. Il ne peut pas être question de remédier utilement au désordre financier sans envisager les répercussions de la politique suivie en ce qui concerne les réparations dont la conférence demande la révision conformément au programme établi par la conférence syndicale internationale d'Amsterdam (mars 1921). Ce programme condamne le recours au seul règlement par voie financière et l'illusion de ceux qui croient trouver dans un entassement de milliards le moyen de fixer les obligations de l'Allemagne; il déclare que la seule solution permettant un effort de relèvement rapide est celle qui mettra en œuvre la coopération de tous les peuples en faisant porter le poids des réparations sur les classes possédantes et non sur les classes ouvrières. Il est impossible de compter, pour mener à bien la reconstruction, sur les ressources d'un seul pays; le règlement des réparations doit être international, non seulement parce qu'il doit mettre en œuvre les ressources de l'Allemagne, mais parce qu'il doit faire appel au concours des autres peuples. Pour ramener à des proportions raisonnables les charges incombant à l'Allemagne, les puissances de l'Entente doivent d'autre part renoncer aux paiements imposés pour les pensions de guerre et mettre fin aux occupations militaires et aux sanctions.

Le contrôle international des matières premières.

Mais la crise économique pressante ne relève pas exclusivement d'une opération financière, si vaste soit-elle. En même temps que l'organisation des crédits internationaux, il est nécessaire d'organiser internationalement le contrôle et la répartition des matières premières indispensables à l'industrie et à l'agriculture dans le but de soustraire ces matières premières à la spéculation privée, et de régler la question des frêts en vue de concilier les intérêts de l'exportation avec ceux de l'importation.

La solution du problème des matières premières est inséparable des mesures d'ordre financier devant remédier à la crise des changes. L'équilibre des valeurs monétaires pourra seulement être rétabli si toutes les nations acceptent de régler la production de manière que les industries des pays possesseurs ou monopolisateurs de matières premières ne rendent pas plus pénible et plus difficile la vie des nations pauvres mises dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. Cette solution ne pourra être atteinte qu'en mettant tous les pays en mesure de rendre, par leur travail intensifié, l'équivalent des matières premières et des produits ouvrés reçus par eux.

Ces mesures générales, qui pourront être ultérieurement complétées en mettant en valeur les terrains et les mines non encore exploités ou mal exploités grâce à une coopération internationale, donneront à l'Europe la possibilité de s'acheminer vers un processus régulier de la production et des échanges, et aussi vers la mise en valeur de la main-d'œuvre existant dans les diverses nations en évitant le plus possible le fléau du chômage.

C'est seulement par ces moyens que l'on pourra espérer l'abandon définitif du protectionnisme douanier poussé à l'extrême limite et qui est un des facteurs les plus importants du renchérissement de l'existence, de l'abaissement du niveau de la vie des travailleurs, de l'amointrissement de leur pouvoir productif et la démoralisation du prolétariat atteint par un chômage toujours plus grand.

Le but à poursuivre:

En résumé, le but à poursuivre doit être:

1. de mettre fin aux difficultés qu'éprouvent les pays à change déprécié de se procurer les matières indispensables à leur industrie, tant pour qu'ils puissent subvenir à leur consommation intérieure que pour leur

permettre de procéder à des échanges avec les autres pays et de rétablir par suite leur situation financière;

2. de mettre fin à l'impérialisme économique dont les effets se manifestent dans la crise présente et aux dangers qu'il présente pour la paix;

3. d'amener les différentes nations à rechercher, chez elles, une organisation de la production qui permette à la fois d'harmoniser celle-ci avec les besoins et de développer la mise en valeur des richesses naturelles et leur utilisation maximum qui ne saurait être atteinte qu'en mettant tous les peuples à même d'employer leur force-travail.

Le désarmement.

Le mouvement ouvrier international considère que ces mesures sont essentielles pour combattre la crise présente et que leur réalisation ne peut plus être retardée.

La conférence exprime d'autre part la conviction unanime des organisations ouvrières que le désarmement est une condition nécessaire au relèvement économique de l'Europe. Il est lamentable de penser qu'après une guerre affreusement meurtrière et malgré le désarmement de l'Allemagne, les effectifs des armées permanentes en Europe s'élèvent aujourd'hui à 4,700,000 hommes contre 3,700,000 avant le conflit mondial. Ces fardeaux militaires, qui pèsent sur la vie des peuples, constituent des charges lourdes et improductives et entravent la reconstruction des ruines que la guerre a laissées après elle. Si la réduction des armements fait l'objet des revendications les plus vives des peuples, ce n'est pas seulement en raison de la déperdition des forces et des richesses que les armements comportent, c'est aussi en raison des périls qu'ils font courir à la paix.

La conférence, regrettant que la question du désarmement soit exclue du programme de Gênes, prend acte de la déclaration selon laquelle ce problème est soumis à la commission spéciale constituée par la Société des nations qui en a déjà commencé l'examen; elle demande que les gouvernements prennent l'engagement de faciliter les travaux de cette commission et toutes les mesures à prendre pour les faire aboutir et contribuer ainsi à la réorganisation économique d'une Europe épuisée.

Cette réorganisation ne peut se faire que par la paix; elle vaudra dans la mesure où elle assurera enfin des rapports entre les peuples en unissant ceux-ci pour une même œuvre qui fera disparaître les haines persistantes de la guerre et les nouvelles causes de conflit.

Contre la réaction capitaliste.

La conférence ouvrière de Gênes doit, pour les mêmes raisons, s'élever contre les tentatives faites par le capitalisme pour confisquer à son profit l'œuvre internationale à entreprendre; la main-mise sur les parties appauvries de l'Europe de syndicats, trusts ou consortiums organisés dans les nations riches provoquerait des compétitions économiques nouvelles entre ces nations.

Le mouvement ouvrier ne pourrait accepter des règlements s'effectuant au profit du capitalisme dont les responsabilités dans la crise actuelle sont évidentes. Il ne pourrait non plus admettre que la réorganisation économique projetée soit un prétexte à réduire les avantages conquis par la classe ouvrière et en particulier la journée de huit heures ou la semaine de 48 heures.

Prêts à contribuer à l'œuvre engagée à Gênes, profondément désireux de la voir aboutir, de sauvegarder la paix, de supprimer les détresses qui pèsent sur les différentes nations, de servir les intérêts les plus sûrs de l'humanité, les travailleurs n'admettraient cepen-

dant, à aucun prix, que cet effort s'exerce contre leurs intérêts et compromette leur situation déjà précaire.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette résolution fut remise solennellement à la conférence européenne le 22 avril 1922 par une délégation de la Fédération syndicale internationale composée de nos camarades Jouhaux, d'Aragona, Oudegeest et Mertens.

Nous parlerons dans notre prochain numéro du congrès de Rome.



Dans les fédérations syndicales

Ouvriers du bâtiment. Après sept semaines de grève le conflit des peintres et plâtriers de Thoune a été liquidé. Les patrons avaient exigé une baisse de 15 % sur les salaires à l'heure (28 ct. pour plâtriers, 25 ct. pour peintres et 21 ct. pour manœuvres), en outre une prolongation de la durée du travail quotidien de 8½ heures à 9½ heures. Après sept semaines de grève l'accord ci-dessous fut convenu:

1. Durée de la convention jusqu'au 28 février 1924 et semaine de 47½ heures (8½ heures par jour et samedi après-midi libre).

2. Salaire minimum pour plâtriers fr. 1.90, pour peintres fr. 1.70 et pour manœuvres fr. 1.40.

3. Une baisse de salaire de 10 ct. sur les salaires minima cités aura lieu le 1er mai 1922.

4. Les salaires minima seront réglés une nouvelle fois le 1er mai 1923.

5. Majorations: pour le dîner fr. 2.—, pour la pension et le logis lors de travaux au dehors fr. 5.—.

6. Le travail aux pièces est interdit.

De ce fait la semaine de 48 heures est assurée pour deux ans. Malgré que des concessions ont dû être faites dans la question des salaires, les ouvriers sont cependant préservés de nouvelles réductions pour une durée d'un an.

Relieurs. Le rapport annuel de la Fédération suisse des relieurs vient de paraître. Il contient, outre des rapports des sections, un compte rendu détaillé sur l'activité du comité central. Un chapitre spécial traite la situation économique générale; la crise s'est aussi fortement fait valoir chez les relieurs. Jusqu'ici une baisse des salaires a pu être évitée, car le contrat de tarif n'arrive à échéance qu'en 1923. Les institutions de secours ont dû faire de lourds sacrifices pendant l'année de rapport; la fédération dépensa au total fr. 87,514.— pour des buts de secours, c'est-à-dire 55 fr. par membre.

L'effectif des membres a diminué de 1771 à 1407; ce phénomène résulte principalement de la réduction du personnel dans presque tous les établissements. De ces 1407 membres, 844 sont des ouvriers et 563 des ouvrières.

Les recettes de la caisse centrale ont été de fr. 30,362.—, les dépenses de fr. 36,973.—. La caisse de chômage enregistré comme recettes fr. 49,333.— (inclusivement une avance de 13,000 francs du fonds de réserve), et en dépenses fr. 49,258.—. La fortune fédérative comportait fr. 140,703 fin décembre 1921.

Ouvriers du vêtement. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la grève des tailleurs dans les villes de Berne, Neuchâtel et Winterthour a été interrompue après une durée de 14 jours, les patrons s'étant déclarés prêts à discuter immédiatement un tarif. Ces négociations eurent lieu les 18 et 19 avril à Berne et les 21 et 22 avril à Zurich. Après des délibérations très animées, on s'entendit finalement sur une convention ayant la teneur suivante: Une baisse de salaire de 10 % en moyenne sur le calcul du salaire à l'heure est prévue. Les salaires